

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**D200130-01**

L'an deux mille vingt, le 30 janvier, le Conseil municipal de la Commune de MONTMEYRAN, dûment convoqué, s'est réuni en mairie, sous la présidence de Monsieur Bernard BRUNET, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 19

Date de convocation du Conseil Municipal : 23 janvier 2020

**Présents :** Bernard BRUNET, Xavier CHOVIN, Eveline DAVIN, Annabelle DUPRET, Elodie GRASSOT, Jean-Paul HENOCQ, , Alain JUVENTIN, André KEMPF, , Claire LOROUE, Pierre LOUETTE, Lucette NURIT, Olivier ROCHAS, Alain TERRAIL, Laurent TERRAIL, Isabelle VATANT

**Excusés :** Hervé HODCENT (procuration à Laurent TERRAIL), Carole de JOUX (procuration à Olivier ROCHAS), Gaëtan KONIECZNY, Jocelyne MANDAROUX

**Secrétaire de séance :** Alain JUVENTIN

**OBJET : Finances – Demande de subventions pour les locaux périscolaires**

Vu la circulaire de monsieur le Préfet de la Drôme en date du 3 décembre 2019

Vu la délibération 2A4-08 adopté par le Conseil départemental de la Drôme le 4 février 2019,

Considérant que les locaux actuels qui accueillent la périscolaire et le centre de loisirs de Montmeyran ne permettent plus de répondre aux demandes de garde périscolaire,

Considérant qu'un agrandissement et réaménagement des locaux existants est nécessaire pour répondre à cette demande,

Considérant que les travaux sont estimés pour un montant de 268 684 euros hors-taxe,

Considérant que ces travaux sont éligibles à un subventionnement par l'Etat et le Département,

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- sollicite l'attribution d'une subvention au titre de la D.E.T.R 2020
- sollicite l'attribution d'une subvention départementale au titre des projets de cohérence territoriale
- et autorise le maire à engager toute démarche en ce sens selon le plan de financement suivant :

Dépenses		Financements demandés		
Nature	Montant (HT)	Nature	Montant	Taux
Honoraires d'architecte	30 174 €	DETR ou DSIL	67 171 €	25,00%
Honoraires externes	15 000 €	Subvention départementale	53 737 €	20,00%
Travaux	223 510 €	Reste à charge	147 776 €	55,00%
Total	268 684 €		268 684 €	

Sens du vote	
Conseillers-ères présent-e-s	15
Conseillers-ères représenté-e-s	2
Ayant voté pour	17
Ayant voté contre	0
S'étant abstenu-e-s	0

**Pour extrait conforme**

Fait à Montmeyran, le 31 janvier 2020

Le maire

